

Questions orales

PROCÉDURE ET ORGANISATION

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE L'ARTICLE 60 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du comité permanent de la procédure et de l'organisation, qui était présent à la Chambre il y a quelques instants—quelqu'un pourra lui donner avis de ma question—si, dans l'optique de l'extraordinaire méthode adoptée par le ministre des Finances, il proposerait que son comité remanie les dispositions de l'article 60 du Règlement, afin que la façon, ignoble et désordonnée dont le Canada traite les affaires fiscales et budgétaires soit reprise en main?

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'AMÉLIORATION DE LA MÉTHODE DE PLACEMENT—LE REFUS DE PURE SPRING D'EMBAUCHER LES POSTULANTS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme on rapporte que les bureaux de la main-d'œuvre, par manque de personnel approprié, contiennent d'adresser des postulants à des emplois qui ont déjà été remplis ou à des employeurs qui font état d'emplois auprès de la main-d'œuvre mais ne veulent pas engager les postulants que lui renvoient les bureaux, le ministre dirait-il en peu de mots à la Chambre quelles mesures on prend pour améliorer les services d'orientation et de renvoi de la main-d'œuvre, afin que les postulants obtiennent un meilleur service?

M. l'Orateur: Si le ministre entend répondre à cette question, il devrait le faire brièvement. D'ordinaire, les renseignements de ce genre sont fournis dans une déclaration à l'appel des motions. Le ministre aura la parole pour répondre brièvement.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question et les critiques à l'endroit des bureaux de la main-d'œuvre, comme je l'ai dit souvent dans le passé, j'aimerais qu'on me fournisse des détails. Il est difficile de commenter des généralités formulées dans une question comme celle-ci. Pour ce qui est de la deuxième partie de la question du député, il faudrait beaucoup de temps pour y répondre. Aussi ai-je l'intention de faire une déclaration complète au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, avant très longtemps, au moment où les prévisions budgétaires de mon ministère y seront étudiées.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, plus précisément, le ministre ferait-il enquête et rapport à la Chambre sur la raison qui porte le bureau de la main-d'œuvre d'Ottawa à continuer de faire faire aux postulants des démarches qui n'aboutiront forcément à rien, par exemple, d'en adresser à la Pure Spring of Canada Ltd., à Ottawa, alors que la société n'a voulu engager aucun des vingt candidats qualifiés et plus que le bureau lui a renvoyés?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je vais étudier cette plainte.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

LE BIEN-ÊTRE

LE RETRAIT DE LA BROCHURE «QUE FAIRE QUAND VOS PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE SONT ÉPUISÉES?»—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait aux récentes décisions du ministre qui vient de parler et dont le ministère a retiré des listes de la Commission d'assurance-chômage un certain nombre de gens qui avaient été mis à pied. Bien souvent, ils aboutissent au bien-être. La question a trait à la brochure distribuée jusqu'à récemment par son ministère et intitulée: «Que faire quand vos prestations d'assurance-chômage sont épuisées?»...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose-t-il une question. Ses remarques préliminaires me semblent un peu longues.

M. Broadbent: J'y arrive tout de suite. Cette brochure a connu une large diffusion, mais elle a été retirée au cours des derniers jours parce que...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle de nouveau le député à l'ordre.

M. Broadbent: Voici ma question, monsieur l'Orateur: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi elle a été retirée et quelles erreurs de renseignements elle renferme?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la brochure en question doit avoir été distribuée à un grand nombre parce qu'elle n'a même pas été distribuée au ministre! Je ne sais donc pas de quoi le député veut parler et, comme je n'ai pas vu la brochure avant sa publication, je ne puis même pas dire pourquoi elle a été retirée. Je n'en ai jamais entendu parler.

M. l'Orateur: La présidence cédera la parole au député de Peel-Sud pour une question supplémentaire et ensuite au député de Portneuf.

* * *

• (1500)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES BUREAUX D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'UNIFICATION

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Une question supplémentaire pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a l'intention de présenter une mesure pour réunir ses bureaux de main-d'œuvre et ses bureaux d'assurance-chômage comme il en a été question au comité il y a quelques semaines?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir jamais dit que j'étais à la veille de présenter une telle mesure. J'ai dit que nous étudions les rapports entre la Commission d'assurance-chômage et la main-d'œuvre pour établir une meilleure collaboration entre ces deux services mais on n'a pas parlé de présenter une mesure législative à ce sujet.

M. Blenkarn: Une autre question supplémentaire. Le ministre veut-il alors donner à la Chambre les détails de